

# Certificat de constance des performances

N° 0672-CPR-0069

Conformément au règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement portant sur les produits de construction), ce certificat s'applique

au(x) produit(s) de construction

**Ferme-porte invisible**

**„GEZE Boxer Gr. 2-4“ et „GEZE Boxer Gr. 3-6“**

**avec la classification stipulée dans l'annexe 1 de ce certificat**

mis sur le marché sous le nom ou la marque

**GEZE GmbH  
Reinhold-Vöster-Str. 21-29  
71229 Leonberg  
Allemagne**

fabriqué(s) dans l'usine/les usines

**l'usine 01**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans

l'annexe ZA de la/des norme(s) harmonisée(s)

**EN 1154:1996/A1:2002/AC:2006**

dans le système

**1**

sont appliquées pour la performance déclarée dans ce certificat et que le contrôle de la production de l'usine du fabricant est capable d'assurer la

**constance des performances du produit de construction.**

Ce certificat a été délivré le **13.10.2017** pour la première fois et restera valable aussi longtemps que ni la norme harmonisée, le produit de construction, les méthodes AVCP, ni les conditions de fabrication dans l'usine ne sont modifiés de manière significative, à moins que le certificat soit suspendu ou retiré par l'organisme de certification de produit notifié.

Ce document a été traduit uniquement à des fins informatives. La version originale est publiée en allemand. En cas de doute, la version allemande est valide.



Stuttgart, 13.10.2017

Dr. rer. nat. Stefan Lehner  
Directeur de l'organisme de certification



Deutsche  
Akkreditierungsstelle  
D-ZE-11016-01-00

### Annexe 1

au certificat de constance des performances n° 0672-CPR-0069

#### Classification des ferme-portes\*

GEZE Boxer Gr. 2-4	EN 1154	3	8	4 2	1	1	4
--------------------	---------	---	---	--------	---	---	---

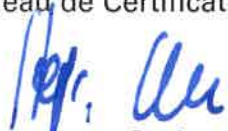
GEZE Boxer Gr. 3-6	EN 1154	3	8	6 3	1	1	4
--------------------	---------	---	---	--------	---	---	---

\* admissible fixation alternatif: fixation par serrage avec coulisseau pivotant

**Note:** Le fabricant doit spécifier, dans les notices d'installation et de réglage du ferme-porte, que le ferme-porte doit être ajusté au moins sur la valeur 3 en cas d'usage de portes coupe-feu et pare-fumée.

Stuttgart, 13.10.2017

Laboratoire d'essais de matériaux de construction -  
L'Université de Stuttgart  
Department protection contre le feu  
Bureau de Certification



(Dr. rer. nat. Stefan Lehner)  
Directeur du Bureau de Certification

